

## INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCP « LC EURO CURATELLE ISR »

|        |                         |
|--------|-------------------------|
| ISIN : | Part C : FR0014005500   |
|        | Part D : FR0014005518   |
|        | Part CSC : FR0014005526 |
|        | Part CSD : FR0014005534 |

Paris, le 28 mars 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « LC EURO CURATELLE ISR » et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, le détail de la prochaine opération relative à ce FCP dont nous assurons la gestion.

### 1. L'OPERATION

Nous vous informons qu'il a été décidé d'apporter les modifications suivantes au FCP « LC EURO CURATELLE ISR » :

#### **Modalités de prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU :**

##### Avant :

Au sein de la poche visée ci-dessus (i.e. 90% de l'actif net du FCP, hors liquidités, investis en parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement (en ce compris les ETF) disposant du Label d'Etat ISR) et pour, a minima, 50% de l'actif net du FCP LC EURO CURATELLE ISR investis en OPC ou fonds d'investissement (en ce compris les ETF) de classification AMF « actions françaises », « actions de pays de la zone euro », « actions des pays de l'Union européenne », « actions internationales » ou relevant de toute classification jugée équivalente par la Société de Gestion, le FCP s'oblige à retenir des produits favorisant l'un des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU et, plus particulièrement, les 6 ODD suivants :

1. ODD 3 - BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2. ODD 4 - ÉDUCATION DE QUALITÉ ;
3. ODD 5 - ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ;
4. ODD 6 - EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT ;
5. ODD 14 - VIE AQUATIQUE ;
6. ODD 15 - VIE TERRESTRE.

##### Après :

Au sein de la poche visée ci-dessus (i.e. 90% de l'actif net du FCP, hors liquidités, investis en parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement (en ce compris les ETF) disposant du Label d'Etat ISR), le FCP pourra privilégier, pour la sélection des OPC et fonds d'investissement (en ce compris les ETF), des produits favorisant l'un des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU et, plus particulièrement, les 6 ODD suivants :

1. ODD 3 - BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2. ODD 4 - ÉDUCATION DE QUALITÉ ;
3. ODD 5 - ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ;
4. ODD 6 - EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT ;
5. ODD 14 - VIE AQUATIQUE ;
6. ODD 15 - VIE TERRESTRE.

## Précisions quant aux modalités de rémunération du Conseiller du FCP, i.e. la société LES 3 SOLDATS BLANCS :

### Avant :

(...) les porteurs de parts du FCP sont informés que la société LES 3 SOLDATS BLANCS percevra, de la part de la Société de Gestion, une rémunération sous forme de rétrocession correspondant à une quote-part des frais de gestion financière. Par ailleurs, la société LES 3 SOLDATS BLANCS (ou toute entité liée à la société LES 3 SOLDATS BLANCS) bénéficiera d'une rémunération versée par le FCP au titre d'une licence d'utilisation de la marque « LC EURO CURATELLE ISR » comprise dans les frais techniques de distribution du FCP.

### Après :

Le Conseiller est amené à percevoir, de la part de la Société de Gestion, une rétrocession sur les frais de gestion financière du FCP perçus par la Société de Gestion (cette rétrocession est de 31,25% maximum par an). Par ailleurs, la société LES 3 SOLDATS BLANCS (ou toute entité liée à la société LES 3 SOLDATS BLANCS) bénéficiera d'une rémunération versée par le FCP au titre d'une licence d'utilisation de la marque « LC EURO CURATELLE ISR » comprise dans les frais techniques de distribution du FCP.

Le rapport annuel du FCP reprend les rétrocessions versées au Conseiller en pourcentage et en montant depuis la création du FCP, et ce, sur chaque exercice comptable. Ce rapport annuel est tenu à la disposition des porteurs sur simple demande par courrier ou courriel auprès de : [middlegco@aurisgestion.com](mailto:middlegco@aurisgestion.com). Cette demande peut également être adressée auprès de vos interlocuteurs habituels au sein de la Société de Gestion.

Ces modifications interviendront le **31 mars 2022**. Elles n'entraîneront ni frais spécifiques, ni modification de la stratégie ou encore de l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) de votre fonds.

## 2. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) relatif au FCP « LC EURO CURATELLE ISR », dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



**Sébastien GRASSET**  
Membre du Directoire  
Directeur de l'Asset Management